

**COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
Mercredi 7 Octobre 2020**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne

Demande B01/09/20 :

Depuis la rénovation de la rue Honoré Muratet des scooters empruntent cet axe à vive allure et en sens interdit. Les trottoirs étant supprimés les piétons ne sont plus protégés : voir pour des ralentisseurs ou autres ?

Réponse :

Cet aménagement a été validé en espace partagé en zone à 20 km/h , les trottoirs ont été supprimés mais c'est l'espace entier réaménagé qui est dédié aux piétons , puis aux cyclistes et enfin aux véhicules. Il n'est pas souhaitable de positionner des ralentisseurs.

Comité de quartier :

- Prévoir le remplacement du panneau de signalisation 20 km/h actuel par un panneau d'une dimension supérieure.

Demande B02/09/20 :

Afin d'embellir les quelques rues piétonnes, il serait souhaitable de les végétaliser par des jardinières de bambous et Jasmin. Ce qui pourrait aussi servir de « barrière » pour les piétons dans la rue Honoré Muratet – Bages et empêcher le stationnement anarchique.

Réponse :

Le stationnement est interdit dans cette zone , nous demanderons à la Police Municipale d'intervenir.

Demande B03/09/20 :

Certains membres du comité ne sont pas convaincus de l'efficacité des bornes hydrauliques car ils constatent du stationnement abusif (Place Conesa, Place Bessière, rue Camille DESMOULINS).

Réponse :

Les bornes sont les seuls dispositifs permettant le contrôle d'accès à l'espace public.

Ce matériel est fiable sous réserve qu'il ne soit pas accidenté voir vandalisé.

Les bornes situées en Cœur de Ville qui le permettront dans un avenir proche n'ont pas été encore mise en service, de ce fait, il peut exister du stationnement abusif dans l'hyper centre.

Demande B04/09/20 :

Il avait été demandé lors du comité de quartier précédent d'installer des pédiluves aux sorties de plage (demande B274/09/19)

Les services avaient répondu qu'une commande de 5 pédiluves avait été passée et que ce matériel serait posé avant la saison estivale. Or, cet été, le requérant ne les a pas vues ?

Réponse :

Il a été procédé, cette année, à l'installation de 5 rince-pieds en lieu et place de douches (4 sur la plage Richelieu et 1 au niveau du poste de secours de La Roquille).

Divers

Demande B05/09/20 :

Y a-t-il une réglementation concernant l'aménagement d'un local commercial en habitation ?

Réponse :

Une déclaration préalable de travaux signalée au service de urbanisme avec la présentation du projet en changement de destination.

- sous réserve des prescriptions du PLU et du PPRI car nouvelle habitation.
- sous réserve de la validation des copropriétaires par voir d'assemblée générale en cas de local en copropriété

Nous avons bien noté qu'il vous serait agréable de visiter les sites notés ci-dessous, nous allons relever les souhaits des différents comités et reviendrons vers vous.

Voici les sites que les membres souhaiteraient visiter :

- Château Laurens
- Musée Agathois et Musée de l'Ephèbe
- La Criée
- Le Golf
- Le Fort Brescou
- La Glacière
- Le Centre de tri (route de Bessan - Montblanc)
- La Posidonie.
- Visite du CSU.

CQ :

- Reverdir les espaces publics.
- Généraliser l'implantation des jardinières sur les rues de l'Amour et Jean Roger.

SECURITE

Luc Larose a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité.

- Domaine « code de la route » : 13
- Domaine « Troubles à l'ordre public » :31
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 9

- Domaine « Divers » : 62
- Domaine « interpellation » : 26
- Domaine « environnement » : 5

CQ :

- Rue Jean Roger : faire cesser la circulation des quads et autres engins à moteurs qui roulent en sens inverse et à vive allure dans cette rue.
- Empêcher le stationnement sous les arcades de l'ancienne mairie en cœur de ville.
- souhaite l'implantation d'une caméra mobile entre le square Picheire, la Rue Perben afin d'éviter tout débordement
- Signalement de sans abris sur le parking situé derrière le Moulin des Evêques.
- Rue Camille Desmoulins, Rue Honoré Muratet, Rue de la Ville, problème de stationnement gênant.
- au niveau du numéro 9 Rue Neuve : trafic de stupéfiant.

GRANDS TRAVAUX

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La Ville d'Agde a été identifiée par l'Etat comme une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) dans la cadre du programme national France très haut débit. Cela signifie que des opérateurs privés ont exprimé leur intention de déployer le très haut débit sur la commune.

Le réseau très haut débit installé par l'opérateur retenu par l'Etat pour cet appel à projet correspond à un réseau mutualisé qui pourra être utilisé par l'ensemble des opérateurs.

L'état d'avancement, au 31 août, du déploiement de la fibre par SFR-Ftth (opérateur retenu par l'Etat pour la mise en place du réseaux mutualisé) est le suivant :

- Nombre total de prises à déployer : 50 436.
- Nombre de prises commercialisables : 36 178 soit 71,7 % du total de prises.
- Nombre de prises en cours de déploiement : 5 725 soit 11,3 % du total de prises.
- Nombre de prises en projet : 8 533 (dont 4 359 en copropriété) soit 17 % du total de prises.
- Prises à déployer : nombre total de logements ou de locaux identifiés sur la commune et pouvant faire l'objet d'une offre fibre .
- Prises commercialisables : prises raccordées pouvant bénéficier d'une offre de raccordement par un fournisseur d'accès.
- Prises en cours de déploiement : travaux de raccordement en cours de réalisation.
- Prises en projet : les travaux de raccordement ne sont pas encore programmés.

L'objectif qui a été donné, par l'Etat, à l'opérateur est un raccordement de la quasi-totalité de la commune pour la fin de l'année à l'exception des logements raccordables sur demande.

Les quatre gros opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free) proposent des offres commerciales de raccordement à la fibre.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l’Autorité de régulation des communications et des Postes à l’adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT « ENTRETIEN DES VOIRIES & VOIES DOUCES »

Comme chaque année, la ville investit dans son patrimoine routier sur de l’entretien de voiries.

Ce sont près de 180 km (630 000m²) de voirie inter urbaine qui sont concernés auquel s’ajoute autant de voies piétonnes.

Pour maintenir un réseau routier sécurisé et de qualité, ce sont près d’1 500 000 € qui sont investis annuellement dans les différents quartiers.

L’arbitrage des investissements et donc des voiries se fait au travers d’une visite de terrain ou de Numéros verts.

En découle une analyse technique (structure, réseaux, trafic..) permettant de conforter les procédures de réfections et définir les coûts des travaux.

Cette année, sur le quartier « Rive Droite – Cœur de Ville », les rues suivantes ont été retenues :

- Assainissement et eau potable rue Rabelais et imp. De la forge
- Voirie Rue Rabelais

Le planning prévisionnel par quartier sera disponible prochainement.

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT « ENTRETIEN DES BATIMENTS »

La Ville d’Agde possède environ 400 bâtiments, de toutes natures confondues, représentant environ 25 000m² de surface de plancher (SDP).

Parmi ces bâtiments, 120 sont des Etablissements Recevant du Public (ERP), nécessitant un entretien régulier et placés sous la responsabilité de la Direction Architecture et Bâtiments (DAB).

Le budget alloué chaque année pour l’entretien, la mise en conformité ou l’amélioration de ces bâtiments est en moyenne de 800 000.00 €.

Par exemple, les travaux significatifs pour 2020 ont été, tous secteurs confondus :

- La rénovation complète de la façade de l’école d’Anatole France (+ de 100 000€)
- Le remplacement du chauffage du Bâtiment E de l’espace Mirabel (+ de 140 000€)
- La 4e tranche du remplacement des menuiseries de Jules Ferry (+ de 60 000€) pour un coût total de 350 000€ avec une fin d’opération en 2021.

- La 4e tranche de mise en accessibilité des ERP (250 000€) pour un coût total de 2 000 000€ avec une fin d'opération en 2023.

Pour 2021, des travaux spécifiques pour le quartier « Rive Droite – Cœur de Ville porteront sur :

- La continuité des travaux, portés par la CAHM, sur le château Laurens
- La continuité des travaux sur la maison des savoirs
- La création d'un nouveau poste de police mixte rue Jean Roger
- L'aménagement de la salle du chapitre en salle d'exposition
- La rénovation de la chapelle d'Anatole France
- Les études préliminaires pour les travaux d'agrandissement de l'école de musique

Enfin, dans la priorité de nos opérations, nous apportons une attention particulière "au soutien à la rénovation énergétique" et aux économies financières engendrées."

Laurent BRAULT, Direction Architecture et Bâtiments

POINT MAISON DES SAVOIRS

Le projet consiste en la rénovation générale de la médiathèque et de la construction d'un théâtre.

Il y aura 25 agents qui vont travailler sur ce site qui s'articule autour de 3 entités distinctes :

- La construction d'un théâtre de 220 places : une jauge médiane entre celle du futur centre de congrès (1200 places) et la salle de conférence de la médiathèque actuelle (70 places)
- La rénovation de l'actuelle médiathèque y compris la rénovation de la partie administrative.
- La création de 2 salles dédiées à la création et au développement de la pratique amateur

Avancement de l'Opération :

La phase travaux est actuellement en cours :

- 1/ Travaux de démolition à 95 %.
- 2/ Travaux de gros œuvre médiathèque terminés et au théâtre à 70 %
- 3/ Travaux second œuvre et finitions « administratif » à 80 % et médiathèque à 50 %

Livraison de l'opération :

- 1/ Administratif et médiathèque : mars 2021

Fin déménagement, mise en place des collections, ouverture au public : mai 2021

- 2/ théâtre : octobre 2021

Fin déménagement, ouverture au public : décembre 2021

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU ROUTE DE BESSAN

Pour rappel, le projet prévoit la suppression du passage à niveau 288 se situant Route de Bessan. Ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF et Ville d'Agde.

Ce projet d'ampleur a nécessité le concours de la CAHM, du Département, de la SNCF et de la Ville d'Agde pour financer le programme d'un montant estimé à 18 millions d'euros.

Le planning prévisionnel de cette opération est :

- 1^{er} trimestre 2020, démolition des bâtiments le long de la route de Bessan
- 1^{er} trimestre 2020, réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable
- 3^{ème} trimestre 2020, dévoiement des réseaux sur l'emprise du projet
- 1^{er} trimestre 2021, dévoiement des réseaux secs voies ferrées SNCF
- De novembre 2021 à février 2022, réalisation des blindages pour le cuvelage de l'ouvrage
- A partir de mars 2022, réalisation du Génie Civil (Tablier et cuvelage) et des voiries.
- Ces travaux nécessiteront 3 interruptions du trafic ferroviaire en novembre 2021, mai et octobre 2022.
- Fin des travaux prévus en début 2023.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PONT DES MARECHAUX

Le carrefour au débouché du pont des Maréchaux fera l'objet d'une importante transformation. En effet, à l'horizon 2023 les travaux de la trémie SNCF se termineront et permettront un double sens sur l'avenue Raymond Pitet.

Ce nouveau sens de circulation débouchera sur le carrefour et nécessitera d'absorber ce flux en le redistribuant sur la route de Vias et sur l'avenue V Hugo. Ce croisement devra permettre aussi d'absorber le trafic du futur Quartier de la méditerranéenne.

Pour ce faire, l'aménagement prévoira également la prise en compte des déplacements doux avec une nouvelle répartition des voies sur le pont des Maréchaux au profit d'un élargissement de l'espace dédié aux piétons et aux cycles. C'est un aménagement de type giratoire urbain qui sera dimensionné et devra répondre à une intégration paysagère forte sans délaisser le confort des usagers et des riverains. Il faudra compter sur 18 mois d'étude et 12 mois de travaux pour l'ensemble de l'opération.

Enfin, ce sont près de 10 000 m² qui seront requalifiés pour une estimation d'environ 2 000 000€

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M. SAIGNES, M DUBOIS, M SABLAIROLES, M BRAULT, M LAROSE, M FRANCES.

Représentants du comité de quartier :

M ANDRIEU, Mme BAYSSE-CHOQUE, M BOURUMEAU, Mme BROWNE, Mme CATANZANO, M. COUTURIER, Mme DERNI, Mme GALLOUIN, Mme GOUBLER, M KAYSER, Mme LIONTI, Mme MALVESY, Mme MOUYSSSET, M PENICAUD, M SEIGNER, M SENABRE, M THIRANT.

Absents excusés :

Mme BELAMAN, M. DEGRANGE, Mme DESCAMPS.